

Le 13 octobre 2010

Jean-Luc PÉRAT

Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

URGENT ET IMPORTANT

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe
Bas Leu
Beugnies
Dampierre sur Helpe
Dourlers
Felleries
Faubert-Waudrechies
Foursies
Rambousies
Saint - Aubin
Saint-Hilaire-sur-Helpe
Sâmeries
Sembousies
Thièvres-en-Thiérache

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnelles
Beaurepaire-sur-Sambre
Boislognon-sur-Helpe
Carignies
Etroevingt
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Larouillies
Marbais
Petit Fayt
Ransart
Sains du Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Boussieres sur Sambre
Eclaires
Hautmont
Lumont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Rémy du Nord

Canton de Landrecies

Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest en Cambresis
Landrecies
Le Faveil
Mardailles
Preux au Bois
Pischas
Robersart

Canton de Soire le Château

Aibes
Beauneux
Bérelles
Bousignes sur Roc
Choisies
Clairfayts
Gaissoire
Dimechaux
Dimont
Eccles
Hestrud
Laz-Fontaine
Liesies
Sars Potenes
Soire le Château
Soirinnes

Canton de Trélon

Anor
Baives
Epe Sauvage
Féron
Fournies
Glageon
Mouster en Fagne
Ohain
Trélon
Wailers en Fagne
Wignehies
Willies

Monsieur le Préfet
Préfecture du Nord
2 rue Jacquemars-Giélée
59039 LILLE CEDEX

Objet : Régularisation de Mme Sofia N'ZINGA et de ses enfants

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Monsieur le Préfet,

Je reviens vers vous au sujet du dossier de régularisation de Mme Sofia N'ZINGA et de ses deux enfants, Paulina et Claudio, qui doit être examiné ce jeudi par la Commission départementale des recours que vous présidez.

Comme vous le savez, Mme N'ZINGA a été contrainte de fuir l'Angola, son pays d'origine, afin d'échapper à des menaces de mort consécutives à l'arrestation de son concubin et de son frère, ce dernier ayant été tué depuis lors d'une révolte au sein de la prison dans laquelle il était incarcéré.

Mme N'ZINGA n'a plus aucun contact avec sa famille restée en Angola et, dans ces conditions, un retour forcé dans ce pays signifierait un danger de mort pour elle et ses enfants.

Depuis son installation en France, la famille est entourée et accompagnée dans ses démarches d'insertion. Elle est hébergée au foyer d'accueil de Bachant par l'Association Habitat pour Tous, elle dispose d'une promesse d'embauche au sein du Chantier d'insertion de la commune d'Aulnoye, et ses deux enfants sont scolarisés et bien intégrés.

J'ajoute que sa régularisation ne signifiera pas la fin de son accompagnement et qu'un comité composé de quelques responsables clairement identifiés, dont moi-même, continuera à la suivre, à l'aider dans son parcours d'intégration et à rendre compte d'elle.

Dans ces conditions, je vous demande solennellement d'autoriser Sofia, Paulina et Claudio à rester vivre parmi nous en leur accordant un titre de séjour synonyme de stabilisation et de sécurité pour cette famille déjà trop durement malmenée.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma démarche, et dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments respectueux *et Cordiaux*.

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

www.perat.fr < contact-deputé@perat.fr

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP